



Fiche d'informations pour les passagers et passagères

Responsabilité / Prestations avec des bénévoles

Le Service des transports Croix-Rouge est organisé avec des conducteurs et conductrices bénévoles, qui s'engagent à fournir cette prestation pendant leur temps libre et qui font don de leur temps aux passagers et passagères. Pour cette raison, la CRS Canton de Berne ne peut garantir que chaque demande de trajet puisse être effectuée. En outre, la CRS Canton de Berne n'assume aucune responsabilité pour les trajets qui ne sont pas effectués ou ne sont pas effectués à temps.

Procédure pour les demandes de transport

Les mandats pour des trajets sont généralement acceptés jusqu'à 48 heures avant la date de prise en charge (délai d'annonce). Des exceptions sont possibles en fonction du mandat et du carnet de mandats. Leur octroi relève de la responsabilité de la CRS Canton de Berne. Cependant, il n'y a aucune garantie que les mandats puissent être effectués.

Afin d'assurer une couverture d'assurance, chaque trajet doit être signalé à la direction régionale d'intervention avant le début du trajet.

Trajets annulés

En cas d'annulation à court terme de moins de 24 heures avant la date de prise en charge des trajets par les passagers et passagères, le mandat est facturé au double du tarif minimum, mais sans frais de coordination.

Calcul des tarifs

Un tarif minimum de 10 kilomètres est facturé pour des courts trajets.

- Pour des passagers et passagères dès l'âge de l'AVS un tarif par kilomètre de CHF 1.20 est facturé.
- Pour des passagers et passagères plus jeunes un tarif par kilomètre de CHF 1.80 est facturé.
- Pour des institutions / des tiers tels que les services sociaux, SUVA, AI, homes, un tarif par kilomètre de CHF 1.80 est facturé.

Les kilomètres d'un trajet sont calculés et facturés du lieu de domicile du conducteur ou de la conductrice bénévole et retour à son lieu de domicile (exception tarif minimum).

Forfait de coordination

Les frais de coordination par mandat s'élèvent à CHF 2.-

Remboursement des frais aux conducteurs et conductrices de la Croix-Rouge

En plus des tarifs par kilomètre, les coûts effectifs pour les frais supplémentaires des conducteurs et conductrices de la Croix-Rouge sont facturés aux passagers et passagères tels que les frais de stationnement ou les repas. Selon le règlement intérieur, les frais de restauration peuvent être facturés à partir d'une durée d'intervention de quatre heures.

Facturation des doubles transports

Dans certains cas (p. ex. dépendant du temps de trajet jusqu'à leur domicile), les conducteurs et conductrices de la Croix-Rouge ont le droit de passer le temps d'attente à leur lieu de domicile à partir d'un temps d'attente d'au moins deux heures sur place. Dans ces cas, des doubles trajets, deux allers-retours, sont facturés. Cela est convenu avant le trajet avec la direction d'intervention du Service des transports Croix-Rouge ou pendant l'intervention entre le conducteur / la conductrice de la Croix-Rouge et le passager / la passagère.

Rabais social CRS sur demande.

Tous les tarifs s'entendent TVA incluse, sous réserve de modification des prix.

Nous sommes à votre service

Croix-Rouge suisse (CRS) Canton de Berne

Région Emmental

Téléphone 034 422 00 35
fahrdienst-emmental@srk-bern.ch

Région Mittelland

Téléphone 031 384 02 10
fahrdienst-mittelland@srk-bern.ch

Région Haute-Argovie

Téléphone 062 531 38 60
fahrdienst-oberaargau@srk-bern.ch

Région Oberland

Téléphone 033 225 00 82
fahrdienst-oberland@srk-bern.ch

Région Seeland

Téléphone 032 341 80 80
fahrdienst-seeland@srk-bern.ch

Région Jura bernois

Téléphone 032 489 10 03
transports-jurabernois@crs-berne.ch